

Quelques réflexions sur l'établissement des AMP au Canada et au Québec

Émilien Pelletier, professeur associé à UQAR/ISMER

Président du comité de coordination du Parc marin Saguenay – Saint-Laurent

Comité de conseil national sur les normes
concernant les aires marines protégées (ZPM)

Mont-Joli, 9 juillet 2018

Rappel sur les catégories d'AMP selon l'UICN

Catégorie	Type de protection	Mesures de conservation et activités associées
Ia	Intégrale	Aucune activité anthropique – aucun prélèvement – pas de tourisme
Ib	Très élevé	Idem Ia avec activités scientifiques et traditionnelles autochtones
II	Élevé	Aucun prélèvement – écotourisme – recherche et éducation
III	Élevé	Sanctuaire sous-marin avec valeur culturel pour communautés – i.e archéologie
IV	Élevé	Aucun prélèvement – fragments d'habitats importants – paysage sous-marin
V	Moyen	Prélèvement autorisé – loisirs – tourisme – mise en valeur des sites
VI	Faible	Développement durable de tous les types des ressources

Avantages et inconvénients de la classification UICN

POUR	CONTRE
<ul style="list-style-type: none">• Classification basée sur la conservation et le mode de gestion• Forte composante scientifique dans l'établissement d'une AMP• Délimitation spatiale bien définie• Gestion par cumul d'interdictions• Classification <i>a priori</i> au moment de l'établissement de l'AMP	

Classification selon les usages¹

Catégorie	Type de protection	Usages
1	Complète	Aucun prélèvement – similaire à UICN catégories I et II
2	Très haute	Prélèvement très réglementé – accès limité – écotourisme – espèces menacées
3	Modéré	Limitation sur certains engins de pêche - aquaculture
4	Faible	Faible réglementation – des pêches et possible exploitation minière
5	Absente	Tout type de prélèvement – pêcheries et exploitation des fonds marins

¹ Tirée de Horta e Costa et collab., 2016. A regulation-based classification system for marine protected areas (MPAs), *Marine Policy*, 72: 192-198.

Avantages et inconvénients de la classification par usages

POUR	CONTRE
<ul style="list-style-type: none">• Relativement facile de définir la catégorie selon les usages en cours• Changement de catégorie possible selon les changements d'usage et les progrès enregistrés• Perception positive des utilisateurs et ouverture à la consultation et la négociation• Classification <i>a posteriori</i> à tout moment avant ou après une désignation de zone.	

Classification en usage en Californie

Catégorie	Type de protection	Commentaires
Réserves marines	Très élevé	Sans prélèvement avec accès limité pour recherche, éducation et restauration – petite superficie
Aires marines de conservation	Moyen à élevé	En périphérie des réserves marines – prélèvement possible avec permis (UICN catégories IV et V)
Parcs marins	Élevé	Désignation rare et spécifique – sans prélèvement commercial – accès au tourisme et pêche récréative
Zones marines de gestion	Faible	Prélèvement des ressources avec objectifs de développement durable –UICN catégorie VI
Enceintes marines spéciales	Élevé	Zones de nidification des oiseaux et reproduction des mammifères et autres espèces – accès limité selon saisons – UICN catégorie IV

Difficile d'établir une correspondance avec les catégories UICN

Succès et échecs de l'implantation des AMP dans le monde

- Très variables selon les pays et les modes d'implantation
- En Australie:
 - Utilisation des catégories UICN
 - Bonne vision globale pour l'ensemble du continent
 - Bonne acceptabilité sociale mais quelques conflits récents (backlash)
 - Difficultés de conservation face aux nouveaux risques environnementaux
- En Californie:
 - Négociation intensive entre autorités et intervenants sur plus de 10 ans
 - Bonne vision globale des zones critiques à protéger via une bonne science
 - Très forte pression de usagers – boating – fishing – diving – construction
 - Forte conscientisation environnementale de la population en général

Ce qui fait le succès du développement des AMP

- **Impliquer les intervenants** crédibles dès le début du processus d'implantation
- **Encadrer la volonté politique** de créer des AMP pour satisfaire à des engagements nationaux et internationaux
- **Réaliser des études rigoureuses** pour évaluer les bénéfices des AMP et rendre publics les résultats par souci de transparence
- **Proposer des réseaux d'AMP** qui soient «écologiquement cohérents» pour assurer une connectivité à l'intérieur du réseau
- Bref: la mise en place d'une AMP est une «**entreprise socio-économique**» à long terme avec une portée politique majeure.

La problématique des AMP au Canada et au Québec

Problèmes	Approches de solution
Conflits de juridiction Québec – Canada pour l'estuaire et le golfe St-Laurent, ainsi que la baie James et la baie d'Hudson	
Multiples organismes responsables de l'établissement des zones de protection: 5 lois fédérales (3 ministères ou agences) et 2 lois provinciales (2 ministères)	
<ul style="list-style-type: none">• Disparité des objectifs de protection et des outils de gestion des zones à protéger• Conflits avec les intervenants (stakeholders)	

Ma vision pour le golfe Saint-Laurent

- **Désigner l'ensemble du golfe Saint-Laurent** comme une AMP de catégorie VI (UICN) - Protection faible nécessitant peu de changements par rapport à la réglementation actuelle.
- Entente de coopération **bipartite** entre Canada et chacune des 5 provinces concernant les littoraux et les îles
- Entente avec les communautés autochtones sur les **droits ancestraux**
- **Plan de zonage** pour l'ensemble du golfe avec catégorisation des AMP, ZPM et parcs fédéraux déjà existants
- **Plan de conservation et de valorisation** pour l'ensemble des AMP désignées
- **Comités de concertation** pour impliquer les communautés, les usagers et les intervenants et créer un **climat d'acceptabilité sociale**.

Visitez le Parc marin Saguenay – Saint-Laurent



Merci de votre écoute